

Réunion du conseil municipal du 27 novembre 2015

Le conseil étant réuni au complet à la mairie de Saint-Rivoal, Laurent Rannou ayant été élu secrétaire :

La séance du conseil commence par un moment de recueillement suite aux attentats du 13 novembre à Paris.

Tarifs communaux : tous les tarifs sont soumis au vote.

Sur l'ensemble des tarifs liés à l'eau une hausse de 2 % est votée à l'unanimité (y compris l'assainissement). Il est important de noter que ces tarifs n'ont pas augmenté depuis plusieurs années.

Location de la salle des fêtes : unanimité sur les tarifs proposés (pour plus d'informations joindre la mairie ou bien consulter le site internet). En ce qui concerne la salle il faut savoir que ce bien n'est pas à amortir. Hervé rappelle que la salle n'a pas une fonction commerciale.

Location du gîte communal : tarifs également inchangés. Le conseil dans son ensemble approuve la proposition. En ce qui concerne le gîte, ce bien est à amortir. En effet à chaque location, nous percevons une location (rémunération). Le Maire propose à Nadia de créer une ligne amortissement gîte.

Jean Yves JACQ demande que soit présenté au conseil le bilan du gîte concernant l'année 2015. Pour l'année, la situation est la suivante : 19412 Euros de recettes dont 4664 Euros de remboursement de frais de personnel (emploi de Karine HAMON). Résultat à ce jour pour le gîte 14748 Euros. Différents travaux ont été réalisés sur le gîte durant l'année : alarme 166 Euros, panne 106 Euros, désenfumage incendie 822 Euros, électricité 592 Euros, eau et assainissement 300 Euros. Recette pour l'exercice 2015 : 9574 Euros. 1042 nuitées. Il s'agit là d'une année moyenne (très mauvaise météo au mois d'Août).

Objet : Tarifs communaux 2016

EAU:	
Abonnement :	68,00 €
0-300m3 :	0,78 €
301-500m3:	0,42 €
501 et + :	0,23 €
branchement (jusque 10m)	483,00 €
Changement de compteur cassé :	prix coûtant
ASSAINISSEMENT :	
Abonnement :	68,00 €
le m3 :	0,78 €
branchement (jusque 10m)	714,00 €
Gîte :	
Nuits :	14,00 €
Location drap plat :	3,00 €
Location gîte - 10h à 14h :	26,00 €
Pâturage	2,30 €
Location pour réunion d'entreprises	100,00 €

Location salle :	
Asso Communales :	
(activité rémunératrice)	80,00 €
Asso Com-com Yeun-Elez :	
(activité rémunératrice)	100,00 €
Asso hors commune :	
(activité rémunératrice)	160,00 €
Asso Communales (réunions) :	0,00 €
Asso Com-com Yeun-Elez (réunions)	10,00 €
Asso hors commune (réunions) :	80,00 €
Personnes de la commune :	61,00 €
Forfait week end :	90,00 €
Personnes extérieures :	220,00 €
Forfait week end :	320,00 €
Vaisselle complète :	30,00 €
Verres :	12,00 €
Chèque de caution salle	457,00 €
Chèque de caution ménage	152,00 €

Tarifs cantine : se référer au compte rendu du dernier conseil, les tarifs ayant été vus avant la rentrée.

Loi NOTRe :

Suite à la proposition du préfet , sur le schéma départemental de coopération intercommunale, les élus donnent leur accord pour la fusion des communautés de communes du Yeun-Ellez et des monts d'Arrée, mais sont opposés à la modification des SIVOM d'Huelgoat et Pleyben, essentiellement pour les questions d'enlèvement des ordures ménagères.

Travaux école : nous allons revoir l'ensemble du projet, toutes les parties prenantes sont prévenues. L'ensemble du conseil prend la décision d'adhérer au CAUE (conseil en architecture urbanisme et environnement), organisme public qui peut nous apporter son aide sur le projet. L'adhésion est de 50 Euros. La décision est également prise d'adhérer au FIA (Finistère Ingénierie Assistance) pour la somme de 213 Euros. Il s'agit également d'un service du conseil départemental. Nous ne changerons pas pour autant d'architecte et nous continuerons à travailler avec le cabinet d'architecte JALLEY.

Ce dossier école est compliqué. Mickaël propose de refaire une réunion avec la commission école, Hervé va dans le même sens et propose une réunion élargie avec le CAUE et les salariés concernés afin de ne pas multiplier les réunions. Mickaël propose de respecter la règle du HACCP.

Le Maire fait remarquer que de toute façon, un jour ou l'autre il faudra se poser la question d'une nouvelle classe pour remplacer l'actuelle qui finira par être en dehors des normes. (notamment pour des raisons d'accessibilité).

Mickaël voit le CAUE prochainement. Le conseil délibère et vote à l'unanimité l'adhésion à la fois au CAUE mais aussi au FIA.

SDEF : malgré la réforme territoriale nous continuerons à adhérer à ce syndicat. Nous apprenons que celui-ci s'occupe de l'installation de panneaux photovoltaïques à installer sur les bâtiments publics. Le Maire propose d'étudier une installation sur le coté SUD de la salle des fêtes. C'est SDEF qui s'occupe également de l'entretien. Nous aurions alors à gagner environ 1000 Euros par an .

Aménagement et cadre de vie : Le Maire propose de clore les abords du hangar communal, en effet les risques de vol existent bel et bien. La solution retenue après discussion s'oriente vers la construction d'un talus de type agricole sur lequel seront plantée quelques arbres et arbustes. L'ensemble du conseil donne son accord. Laurent propose de fixer un calendrier pour réaliser les différents travaux et propose que nous nous retrouvions le mercredi 9 décembre pour compléter les plantations sur le talus devant la bibliothèque.

TAP : La communauté de commune du YEUN ELLEZ est d'accord pour financer l'exercice 2015_2016. Hervé présente alors l'exercice 2014_2015.

Coût des animateurs externes : 5663,48€, 1435 Euros de frais de personnel, 1000 Euros de frais de fourniture (matériel de sérigraphie et autres)

1800 Euros d'aides de l'état. Aide le la CAF en attente.

La CAF nous donnera son aide sans doute sans tarder (environ 3000€ dus), en effet elle n'aurait pas encore reçu le financement à reverser aux communes. Pour information, les TAP reviennent environ à 200, 250 Euros par an et par enfant au niveau national, nous sommes donc dans la moyenne (environ la moitié de la somme étant prise en charge par la com du Yeun-Elez). Tout le conseil est favorable au fait de poursuivre les TAP en 2016. Hervé continuera à coordonner ces temps d'activité.

Centre de secours : la première pierre sera posée sans tarder. Saint-Rivoal participe au financement.

Collège de Commana : Michel propose au conseil de voter une motion afin de soutenir le collège de Commana qui risque une fermeture prochaine. Voici le communiqué qui sera diffusé :

« Le conseil municipal de Saint-Rivoal s'inquiète des risques d'abandon du service public en zone rurale et notamment du projet de fermeture du collège de Commana. Cependant, il se félicite de la décision du rectorat et du conseil départemental de consolider la filière bilingue dans le secteur en décidant de relancer celle qui avait été entamée en 2011 au collège de Sizun.

Les élus de Saint-Rivoal émettent le vœu qu'une réflexion s'engage pour la création d'un réseau de collèges concernant Sizun, Commana, Plounéour-Menez, pour rechercher des solutions d'avenir tout en respectant la spécificité de chaque site. »